

LA FRANCE – SARL

REPRESSION – INEGALITE – EXPULSION



AVIS AUX PAUVRES

Le P.D.G. de LA FRANCE – SARL

Considérant tout l'argent que les pauvres des USA ont fait perdre aux Actionnaires
Considérant les graves menaces qui pèsent sur le taux de Profit
Considérant les attaques contre la Liberté d'Exploitation
Ayant consulté les Maîtres du Monde, les Dirigeants des Multinationales et des Mafias
Ayant entendu le CD de Carla Bruni

DECIDE :

Article 1 : Les pauvres devront immédiatement rembourser la diminution intolérable de l'augmentation du profit des ultra-riches

Article 2 : Les salariés inutiles seront immédiatement licenciés, les autres aussi, jusqu'à ce qu'un taux de profit satisfaisant du Capital soit rétabli

Article 3 : Les contribuables devront rétablir les bénéfices faramineux des Spéculateurs par une contribution volontaire obligatoire déterminée par ces derniers.

Article 4 : Les initiateurs et bénéficiaires du Grand Casino Mondial seront exonérés de toute contribution grâce au Bouclier Fiscal. Ils détermineront la part supplémentaire des sommes récoltées par la Contribution Volontaire Obligatoire au titre de réparation du stress subi.

Article 5 : Pour éviter toute éventuelle tentation de révolte des pauvres, le Service du Travail Obligatoire, injustement aboli en 1944 sera rétabli jusqu'à 70 ans.

Fait au Fouquet's, le P.D.G.

